

Sujet : [INTERNET] Enquête publique, les Hauts-Poiriers, Crenay

De : Nadia El Bahraoui <nelb.52@free.fr>

Date : 14/03/2023 20:17

Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

De

Nadia EL BAHRAOUI

1 rue de Moiron

52 800 FOULAIN

À

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite par le présent courriel vous faire part de mes observations et remarques quant au projet éolien des Hauts-Poiriers développé par WKN France et pour lequel je suis contre. J'ai suivi de très près ce projet éolien dans la mesure où je faisais partie du conseil municipal de Foulain durant le mandat 2014 à 2020 en qualité de conseillère municipale de 2014 à 2017 puis de Maire de la commune de 2017 à 2020.

J'ai toujours été contre ce projet éolien des Hauts-Poiriers, sensé s'inscrire dans une démarche de développement durable, autrement dit un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui à mon sens s'avère uniquement d'intérêt financier pour le développeur WKN France et dans le fond, dénué de toutes autres considérations.

Ce projet d'énergie renouvelable de la transition énergétique, au regard du respect des principes généraux du développement durable des territoires semble dénigrer la dimension humaine en lieu et place des habitants de Crenay. Il est déplorable que les mesures de compensation financière soient définies par l'étude d'impact et qu'elles participent à l'acceptabilité du projet, tandis que d'autres mesures notamment quant à l'approbation de la population, l'intégration paysagère, la santé humaine et animale ne sont pas véritablement prises en compte. Elles seraient cependant pertinentes pour pouvoir qualifier le projet effectivement de durable.

La transition énergétique ne serait-elle qu'un prétexte au développement de l'investissement industriel et financier des énergies renouvelables, comme soutien à une économie verte, mais malheureusement sans vertus ?

Les préoccupations des riverains ne sont pas prises en compte

La transition énergétique se construit au détriment des habitants de Crenay et des élus locaux ; je regrette, dans le cadre de ce projet, que la participation des citoyens, associations, collectivités et entreprises locales, conformément à la volonté de la convention citoyenne pour le climat, n'ait pas été encouragée bien plus en amont.

Malgré l'opposition manifeste des habitants, du conseil municipal qui s'est prononcé à deux reprises défavorable au projet, WKN France loin de se préoccuper de la dimension sociale qu'allait occasionner un tel projet n'a visé que les aspects industriel et financier.

La place du citoyen me semble pourtant être LA clé de l'acceptabilité du projet éolien. Quel

sens donne-t-on alors aux énergies renouvelables ? La transition ne serait-elle qu'un virage industriel et financier, tandis qu'elle donne une nouvelle direction au développement de notre société moderne.

Dévalorisation paysagère

Les photomontages rapprochés du village de Crenay ne démontrent pas à mon sens une intégration paysagère réussie bien que WKN France qualifie l'atteinte du projet modérée. Ce degré d'appréciation est totalement subjectif et ne reflète en rien l'aspect asphyxiant de ce parc qui a beau mentionner un espace de respiration, le fait est que le regard se porte uniquement sur les éoliennes du fait du surplomb du village que je juge bien trop important, voire violent pour les habitations directes et indirectes. Le document non technique se targue d'indiquer que la première machine se situe à 800 m des premières habitations tandis que la règlementation impose 500 m. Faut-il applaudir cette aberration ? Pourquoi positionner les premières éoliennes si proche des habitations ? N'y avait-il pas d'autres endroits ?

La hauteur des éoliennes semble démesurée, dans un secteur déjà impacté par une prolifération de 60 aérogénérateurs répartis sur 7 autres parcs à moins de 20 km aux alentours, dont le parc de Louvières à 7 km, qui, bien qu'étant indiqué comme projet refusé sur les documents de WKN est bel et bien opérationnel.

L'éolien quoiqu'il en coûte au détriment de la santé publique...

Si la répartition actuelle des éoliennes dépend, outre l'aspect financier, de considérations techniques liées à l'importance des gisements de vents ou à l'existence de zones remarquables environnementales ou encore patrimoniales, ce projet, dans un contexte fortement influencé par la politique nationale de développement de l'éolien se confronte au déni du développeur sur le sujet des pathologies liées aux nuisances sur la santé publique, pourtant désormais reconnu par le "syndrome éolien" (Cf. décision de la Cours d'appel de Toulouse en juillet 2021), à savoir migraines, acouphènes, gêne physiologique due au bruit, aux infrasons et à l'effet stroboscopique, fatigue, nausées...

Or, le coût relevant de la Santé Publique est une préoccupation essentielle qui ne devrait être mis en balance avec des intérêts économiques d'autant moins légitimes que l'éolien n'a pas encore fait ses preuves : qu'en sera-t-il de l'efficacité énergétique attendue et de la production fiable d'électricité de ce projet qui d'après le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale s'engage à arrêter le fonctionnement d'une éolienne d'avril à octobre pour respecter le vol de certaines espèces animales et l'arrêt des autres éoliennes d'août à octobre ? L'annonce d'une base de production annuelle de 61,7 GWh/an tient-elle compte de ces arrêts ? Finalement, la création de ce parc éolien est-elle fondamentalement pertinente eu égard à sa capacité in fine réelle de production ?

... et au détriment de l'avifaune dans un secteur très proche du Parc National des Forêts

Une étude des suivis de mortalité réalisée par LPO France de 1997 à 2015 (qui a bénéficié des financements du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer ainsi que de l'ADEME), intitulée "le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune" et publiée en juin 2017, indique que 250 000 chauves-souris et 60 000 oiseaux sont victimes des éoliennes en France.

L'impact néfaste de l'éolien sur l'avifaune est donc un fait avéré. Je souhaite mettre en corrélation ce fait avec mon étonnement que WKN ait très peu fait référence à l'existence, en limite du projet éolien des Hauts Poiriers, du Parc National des Forêts, dont la mission

première est de favoriser la protection de la nature en général et de la biodiversité en particulier. La cigogne noire en est l'emblème, une espèce protégée à l'échelle nationale et internationale.

On pouvait lire dans le Journal de la Haute-Marne du 16 janvier 2022, d'après les propos recueillis du Directeur du Parc National des Forêts, Philippe Puydarrieux et de son adjointe, Véronique Genevey, au sujet de la cigogne noire : *“ Elle vient sur notre territoire pour la reproduction. Elle vient donc dans nos forêts pour assurer sa survie. Une cigogne, quand elle est présente, a besoin d'un rayon de 10 km. La cigogne peut-elle être impactée par les éoliennes ? La réponse est oui. Des études confirment des cas de mortalité dus aux éoliennes. L'exemple de la cigogne noire n'est pas le seul. On peut citer le Milan Royal mais aussi les chauves-souris avec « une trentaine d'espèces présentes sur le territoire du parc. » La noctule se déplace sur de longues distances et sa particularité est de voler à la hauteur des pales des éoliennes. Sa population diminue là où des champs d'éoliennes existent.”*

La vie de ces espèces protégées, fondamentales de par leur rôle essentiel vis-à-vis de la biodiversité, ne prévaut-elle pas sur ces mastodontes ? WKN France indique prévoir la mise en place de mesures de protection de l'avifaune, qui, à mon sens, s'avèrent d'ores et déjà vouées à l'échec puisque, déjà pratiquées dans d'autres parcs éoliens, cela n'empêche pas la mortalité constatée des oiseaux et chauves-souris.

Les analyses de mesures environnementales ne sont donc à mon sens pas assez poussées pour prétendre sincèrement que la chauve-souris qui évitera l'éolienne E3 n'ira pas se faire broyer par l'éolienne E4 ! Les mesures devraient être menées toute l'année et non sur une ou deux périodes arrêtées. Un projet durable digne de ce nom ne se serait pas restreint à cela, le fait est que ce projet n'est que financier. Les collectivités territoriales doivent impérativement reprendre les rênes en matière d'énergie renouvelable et revenir à des pratiques saines pour tous.

Opter pour une planification territoriale éolienne réfléchie

Parmi les pratiques du développeur WKN France, que je désapprouve totalement, figurent les mesures de compensation financière au bénéfice de la commune pour forcer l'acceptation du projet par les élus locaux. Ainsi, afin de garantir des retombées fiscales pour la commune durant 20 ans, la société WKN France s'est engagée le 25 octobre 2017 en mairie de Foulain à installer les 3 postes de livraison sur des terrains communaux, tandis que l'un d'entre eux était initialement positionné sur un terrain non communal, moyennant un loyer de 3000 €/MW/an pour chaque poste.

J'assimile cette approche de séduction par et pour l'intérêt financier à une pratique néfaste, desservant l'image de projets d'énergie renouvelable.

C'est pourquoi, il me paraît fondamental que les collectivités territoriales en tant que relais essentiel des objectifs nationaux doivent détenir la maîtrise de ces projets.

En conséquence, je vous remercie Monsieur le Commissaire Enquêteur pour la prise en compte de mes remarques et observations quant à ce projet éolien des Hauts-Poiriers à Crenay.

Je vous affirme à nouveau y être défavorable.

Bien cordialement,

Nadia EL BAHRAOUI

Habitante de Foulain, solidaire avec les habitants de Crenay